

**Schéma d'analyse et de couverture des risques  
SACR 2017  
du service départemental-métropolitain  
d'incendie et de secours (SDMIS)**

**Les objectifs de couverture :**

- **des risques courants**
- **des risques complexes**
- **des risques d'attentats**

# Sommaire

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>5.1. Les orientations stratégiques .....</b>	<b>4</b>
1. Le SDMIS au cœur du dispositif de sécurité civile .....	5
2. Le SDMIS au cœur des territoires .....	10
3. La sécurité des sapeurs-pompiers dans le domaine opérationnel.....	15
4. La qualité et la performance globale dans le domaine opérationnel.....	17
5. La résilience du SDMIS .....	18
<b>5.2. La couverture des risques courants, des risques complexes, des risques d'attentats et ses améliorations pour le citoyen .....</b>	<b>19</b>
6. Le secours d'urgence aux personnes (SUAP) .....	21
7. La couverture des risques liés aux nouvelles technologies .....	24
8. La couverture des risques liés aux feux des grands entrepôts .....	26
9. La couverture des risques d'attentats .....	27
10. Les mutualisations et les partenariats.....	29
<b>5.3. L'humain au centre de la réponse opérationnelle.....</b>	<b>32</b>
11. La complémentarité entre les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires : une force pour le corps départemental et métropolitain .....	33
12. L'organisation de la chaîne de commandement opérationnelle permettant de faire face à des situations d'envergure sur quatre sites simultanément.....	34
13. Un corps départemental et métropolitain représentatif de la société.....	35
<b>5.4. Les évolutions technologiques.....</b>	<b>36</b>
14. La transformation numérique au service de l'opérationnel.....	37
15. Les futurs réseaux de transmission.....	38
16. Le futur système national unique de gestion de l'alerte.....	39
<b>5.5. Un nouveau modèle de formation.....</b>	<b>40</b>
17. La mise en œuvre de parcours de formation innovants et individualisés.....	41
<b>5.6. Une démarche d'ouverture citoyenne .....</b>	<b>43</b>
18. Les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) et l'engagement citoyen.....	44
19. Un comité scientifique en appui de la prospective du SDMIS .....	47

# Préambule

## Le SACR : un outil essentiel pour préparer l'avenir

Depuis le 1er janvier 2015<sup>1</sup>, le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) a succédé au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Rhône et exerce ses missions sur un territoire commun à deux collectivités territoriales : le département du Rhône et la métropole de Lyon.

Sur ce territoire, le schéma d'analyse et de couverture des risques (SACR)<sup>2</sup> succède, dès sa publication, au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR). Il dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doit faire face le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et détermine les objectifs de couverture.

Il est par ailleurs établi en cohérence avec les contrats territoriaux de réponse aux risques et aux effets des menaces (CoTRRiM) départemental et zonal destinés à recenser les capacités disponibles de l'ensemble des acteurs, publics comme privés, pour faire face aux risques et aux effets potentiels des menaces.

Dès le 1er janvier 1999, la départementalisation des services d'incendie et de secours a été portée par l'objectif de garantir la qualité du service rendu à la population.

Dès lors, cette démarche adossée aux orientations préconisées par le SDACR, conjuguant la recherche permanente de qualité et la volonté d'efficience, a placé le SDMIS aux tous premiers rangs des services d'incendie et de secours français.

Sans remettre en cause les aspects fondamentaux d'une structure qui a fait ses preuves, le SACR est le point de départ de la reconsidération des axes stratégiques d'organisation du SDMIS. Notamment, eu égard aux différentes transformations sociales, numériques, économiques, etc. qui nous attendent sur le court, moyen et long terme, il revient au SACR de proposer des orientations permettant à la réponse du SDMIS de reposer sur des bases solides.

Garantir dans le temps la qualité du service rendu à la population, conforter et optimiser l'organisation opérationnelle à l'aulne des orientations du SACR font de ce document un outil de premier plan pour préparer l'avenir du SDMIS.

---

<sup>1</sup> Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

<sup>2</sup> Article L1424-70 du code général des collectivités territoriales (CGCT)